



République Française
Département : VOSGES
Arrondissement : Épinal
ESSEGNEY - Commune

ARRÊTÉ
N° AR_012_2026

Arrêté temporaire de circulation Citeos

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Considérant que des travaux sur les candélabres doivent être réalisés "**Rue Paul Legrand**" par l'entreprise **CITEOS Vosges** dont le siège est 12 chemin de la mare aux Fées 88000 Epinal.

ARRETE

Article 1 – Autorise l'entreprise CITEOS à intervenir pour des travaux sur les candélabres et à occuper le domaine public le **28 avril 2026**.

Article 2 – Des prescriptions sont mises en place comme suit :

- La circulation se fera par rétrécissement de chaussée,
- La circulation sera alternée par feux tricolore,

La circulation devra être possible sur une voie au minimum pendant toute la durée de l'autorisation. Un accès secours devra être dans tous les cas préservé.

Article 3 – Les présentes dispositions seront applicables au **28 avril 2026**. Elles seront matérialisées par la pose de panneaux de pré signalisation et de signalisation réglementaires à la charge de l'entreprise.

Article 4 – Copie du présent arrêté sera transmise à L'entreprise, Ut-centre, et M. L'Adjudant Chef commandant la Brigade de gendarmerie de Charmes

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Le Maire, Emmanuel GABORAUD



Fait à ESSEGNEY, le 15 avril 2026

AR_012_2026

